



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 9 décembre 2020

Régine POZET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

**COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR
M le Maire René Jourdan
hôtel de ville
11 rue Gabriel Péri
83740 LA CADIÈRE D'AZUR**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 177 735 5757 0

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le dossier sur le projet mise en culture de vigne Bio en bandol , soumis à autorisation de défrichement, situé sur votre commune (lieu-dit La baume Nègre / La Bagude / Le petit Caunet)).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Chef du Service
Agriculture et Forêt


Gilles REYTER

Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Agriculture et Forêt CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 81 94
Courriel : ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr